



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE LUNDI 11 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M^{me} Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Michel Picard et Pierre Venne.

Le conseiller Gaétan Desmarais est absent.

La secrétaire-trésorière, M^{me} Marie-Claude Parent, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée;
- 02- Adoption de l'ordre du jour;
- 02 a- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur
- 03- Adoption du procès-verbal;
 - 3.1- Séance ordinaire du 14 mai 2018;
- 04- Approbation des comptes payables et payés;
- 05- Correspondance;
 - 5.1- Cours de cuisine « santé » pour les personnes de 55 ans et plus;
 - 5.2- Réseau des Femmes élues de Lanaudière (RFEL) – Demande d'aide financière;
 - 5.3- La Manne Quotidienne – Demande d'aide financière;
- 06- Trésorerie;
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 07- Rapport des comités;
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
 - 8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2017;
 - 8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-035;
 - 8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2018-046;
- 09- Avis de motion;
 - 9.1- Avis de motion : Règlement numéro 04-2018 concernant les modalités de publication des avis publics, présentation et dépôt du projet de règlement;
- 10- Adoption des règlements;
- 11- Affaires nouvelles et varia;
 - 11.1- Directrice générale et secrétaire-trésorière - Fin de période de probation;
 - 11.2- Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe - Probation à prolonger;
 - 11.3- Contrat d'édition gratuite d'un calendrier – Autorisation de signature;
 - 11.4- Stéphane Bérard CPA inc. - Audit des états financiers 2017 : honoraires additionnels;
 - 11.5- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Perception de taxes;
 - 11.6- Bélanger Sauvé - Paiement honoraires et débours – Dossier 10585 / 31;
 - 11.7- Bélanger Sauvé - Paiement honoraires et débours – Dossier 10585 / 34;
 - 11.8- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose – Autorisation d'une dépense de pavage supplémentaire;
 - 11.9- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose – Travaux supplémentaires : retrait d'un ponceau;
 - 11.10- Achat de balises pour ralentissement des véhicules;
 - 11.11- Construction d'un pavillon à proximité de la patinoire – Modification de l'offre de service de Louise Roy, architecte;
 - 11.12- Pavillon à proximité de la patinoire – Acceptation des plans;
 - 11.13- Conférence *Au volant de ma santé!* – Paiement de la facture de C.A.B. Émilie-Gamelin;
 - 11.14- Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare - Paiement de facture n° 33964 : travaux d'électricité à la station d'épuration;
 - 11.15- Achat de matériel sur l'usage du tabac - *Zone sans fumée*;
 - 11.16- Achat de bacs bruns;
 - 11.17- Peinture de dos d'âne et lignes d'arrêt - Contrat à Services DL;
 - 11.18- Traçage de lignes jaunes et blanches sur les routes municipales - Contrat à Lanauligne;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.19- Rapiéçage d'asphalte – Proposition de Bellerose asphalte inc.;
 - 11.20- Construction d'un pavillon à proximité de la patinoire - Offre de service de la firme Les Services EXP inc.;
 - 11.21- Embauche d'une étudiante en urbanisme;
 - 11.22- AQLM – Participation à la 19^e Conférence annuelle du loisir municipal;
 - 11.23- Embauche d'une animatrice additionnelle pour le camp de jour;
 - 11.24- Regroupement des offices d'habitation – Conditions prioritaires;
 - 11.25- Cours de yoga – Contribution municipale / cours régulier et adapté;
 - 11.26- Travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et de cours d'eau, rue Papineau - Paiement;
 - 12- Période de questions;
 - 13- Levée de l'assemblée.
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-162

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2. a- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

Voici un tableau résumant la situation :

**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	2017
REVENUS	
Taxes	2 032 181 \$
Compensations tenant lieu de taxes	8 634 \$
Transferts	179 868 \$
Services rendus	79 288 \$
Imposition de droits	97 306 \$
Amendes et pénalités	23 979 \$
Revenus de placements de portefeuille	14 572 \$
Autres revenus d'intérêts	32 328 \$
Autres revenus	(13 884 \$)
	2 454 272 \$
CHARGES	
Administration générale	504 255 \$
Sécurité publique	344 569 \$
Transport	614 101 \$
Hygiène du milieu	507 643 \$
Santé et bien-être	4 341 \$
Aménagement, urbanisme et développement	81 642 \$
Loisirs et culture	284 153 \$
Frais de financement	40 762 \$
	2 381 466 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	72 806 \$



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Les élus et moi-même sommes fiers de vous annoncer que la situation financière de la Municipalité est excellente. Nous respectons toujours notre budget. Tous les investissements de 2017 ont été payés à même le budget. Il n'y a eu aucun endettement additionnel pour la Municipalité.

La dette de la Municipalité s'élève à 1 700 000 \$. Les sommes reliées à la dette sont affectées en majorité au montant des taxes de secteurs.

La Municipalité possède un actif net de 7 645 941 \$ en immobilisations.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du 14 mai 2018

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2018-06-163

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2018-06-164

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 144 951,14 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- Cours de cuisine « santé » pour les personnes de 55 ans et plus

ATTENDU la demande de M^{me} Julie Thériault pour utiliser la cuisine de la grande salle municipale afin de donner de cours de cuisine « santé » aux personnes de 55 ans et plus;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le Comptoir vestimentaire accepte de financer le projet;

ATTENDU QUE les inscriptions et la publicité de ces cours seraient prises en charge par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-165

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de fournir gratuitement la cuisine pendant huit semaines pour ces cours offerts aux **citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes seulement**, pour la session d'automne 2018 et la session d'hiver 2019 (une demi-journée);

Que la personne-ressource soit informée que les lieux doivent être remis en bon état à la fin de chaque cours.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.2- Réseau des Femmes élues de Lanaudière (RFEL) – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-166

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100,00 \$, reconnaissant ainsi l'importance qu'il accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

5.3- La Manne Quotidienne – Demande d'aide financière

ATTENDU QU'avec le soutien de ses bienfaiteurs, fournisseurs et bénévoles,



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

La Manne Quotidienne réussit à aider quelque 950 familles qui en ont grandement besoin.

ATTENDU QU'en 2017-2018, l'organisme a distribué 14 575 paniers alimentaires qui ont nourri plus de 2 171 personnes, dont 530 enfants;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-167

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal offre un soutien financier à La Manne Quotidienne en accordant un montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

06- TRÉSORERIE

6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 31 mai 2018.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pierre Venne renseigne les gens qu'il y a du radar qui se fait sur la rue Principale, à la hauteur de la fromagerie, car il y a trop de vitesse. La police a émis beaucoup de contraventions.

Également, il mentionne que la préparation de *Lourdes en fleurs* va très bien. Les commanditaires et les inscriptions vont bon train.

Madame Marthe Blanchette mentionne l'activité des *jeunes entrepreneurs* et invite les citoyens à venir. Cette activité aura lieu dans le parc Hyacinthe-Guilbault, le samedi 16 juin 2018, de 13 h à 15 h.

Elle parle aussi des activités à venir, soit la Saint-Jean du 24 juin et le 1^{er} cinéma en plein air qui aura lieu le 6 juillet 2018. Il y a également du théâtre à venir.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2017 préparé par M. Benoit Pelletier, urbaniste.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.



8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-035

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Pascal Tessier, le 4 avril 2018;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la propriété située au 6890, rang Sainte-Rose (matricule 0304-93-2281);

ATTENDU QUE ladite demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge latérale alors que la réglementation l'interdit. Le bâtiment se trouve à 0,84 mètre de la marge, alors que le règlement demande une distance de 1,20 mètre;

ATTENDU QUE d'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne causerait pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU QU'aucune plainte des voisins n'a pas été répertoriée au dossier concernant la présence du bâtiment secondaire plus près que la normale de la ligne de terrain;

ATTENDU QUE le projet du demandeur se résume à régulariser une situation existante;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-168

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accorde la demande de dérogation mineure 2018-035.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2018-046

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le demandeur, M. Jean Rousse, le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la propriété située au 4811, rang Sainte-Rose (matricule 0704-97-2394);

ATTENDU QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire construit à l'intérieur de la marge latérale alors que la réglementation l'interdit. Le bâtiment est à 0.91 mètre de la marge alors que le règlement demande une distance de 1.20 mètre;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QU'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne causerait pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU QU'aucune plainte des voisins n'a été répertoriée au dossier concernant la présence du bâtiment secondaire plus près que la normale de la ligne de terrain;

ATTENDU QUE le projet du demandeur se résume à régulariser une situation existante;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-169

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accorde la demande de dérogation mineure 2018-046.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

09- **AVIS DE MOTION**

9.1- **Avis de motion : Règlement concernant les modalités de publication des avis publics, présentation et dépôt du projet de règlement**

2018-06-170

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, monsieur Pierre Venne donne AVIS DE MOTION de la présentation du Règlement numéro 04-2018 visant qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

PRÉSENTATION du règlement est faite à l'assemblée par la mairesse afin d'expliquer le fonctionnement prochain de l'affichage qui aura lieu sur le babillard près de l'entrée de l'hôtel de ville, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité. Le projet de règlement est déposé.

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

11.1- **Directrice générale et secrétaire-trésorière - Fin de période de probation**

ATTENDU QUE, par la résolution n° 2017-12-381, le conseil municipal a procédé à la nomination de M^{me} Marie-Claude Parent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, à partir du 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à sa période de probation qui se termine le 11 juin 2018, M^{me} Marie-Claude Parent répond aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-171

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal prend acte de l'obtention de la permanence de M^{me} Marie-Claude Parent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que les conditions salariales et autres conditions demeurent régies par le contrat intervenu entre la Municipalité et M^{me} Marie-Claude Parent;

Que copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Marie-Claude Parent.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

11.2- Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe - Probation à prolonger

ATTENDU QUE, par la résolution n° 2017-12-394, le conseil municipal a procédé à la nomination de M^{me} Annie Pellerin à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Pellerin devrait se terminer le 8 juillet prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite accorder du temps additionnel à madame Pellerin pour lui permettre d'acquérir ses nouvelles connaissances au niveau de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-172

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une modification au contrat de M^{me} Annie Pellerin afin de prolonger sa période de probation jusqu'au 31 décembre 2018.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Annie Pellerin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3- Contrat d'édition gratuite d'un calendrier – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité entend produire un calendrier pour les années 2019, 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-173

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Édition Média Plus pour trois éditions gratuites de calendrier annuel, lequel sera remis aux citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.4- Stéphane Bérard CPA inc. - Audit des états financiers 2017 : honoraires additionnels

2018-06-174

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires additionnels à la firme Stéphane Bérard CPA inc., au montant de 2 600,00 \$, plus les taxes applicables, pour les services rendus d'assistance comptable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.5- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Perception de taxes

2018-06-175

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 2 mai 2018 à Bélanger Sauvé, au montant de 1 317,95 \$, taxes incluses, pour des services professionnels rendus en perception de taxes, dossier 10585 / 9.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.6- Bélanger Sauvé - Paiement honoraires et débours – Dossier 10585 / 31

ATTENDU QUE le conseil municipal a retenu les services de Bélanger Sauvé pour le dossier d'un citoyen pris en défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-176

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de la facture du 2 mai 2018, au montant de 1 588,51 \$, plus les taxes applicables, à Bélanger Sauvé avocats pour les honoraires concernant le traitement du dossier n° 10585 / 31.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.7- Bélanger Sauvé - Paiement honoraires et débours – Dossier 10585 / 34

ATTENDU QUE le conseil municipal a retenu les services de Bélanger Sauvé pour le dossier d'un citoyen pris en défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-177

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de la facture du 2 mai 2018, au montant de 641,68 \$, plus les taxes applicables, à Bélanger Sauvé avocats pour les honoraires concernant le traitement du dossier n° 10585 / 34.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.8- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose - Autorisation d'une dépense de pavage supplémentaire

ATTENDU QUE dans le dossier de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose, du pavage additionnel est requis afin de couvrir 8 mètres de largeur de rue asphaltée au lieu de 7,5 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-178

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le pavage additionnel à être effectué par Excavation Normand Majeau inc. et la dépense de 2 400,00 \$, plus les taxes applicables, y étant reliée, et ce, sur recommandation de M. Ghyslain Lambert, ingénieur affecté au projet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.9- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose – Travaux supplémentaires : retrait d'un ponceau

ATTENDU QUE suite à la recommandation de M. Ghyslain Lambert, ingénieur au dossier, le retrait d'un ponceau sous la rue Papineau a été nécessaire (traverse);

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-179

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal entérine les travaux supplémentaires effectués par Les Entreprises René Vincent inc., au montant de 1 925,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'enlèvement d'un ponceau sous la rue Papineau (traverse) et la transition du chemin à refaire, incluant le matériel.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.10- Achat de balises pour ralentissement des véhicules

ATTENDU QU'afin de faire ralentir les véhicules, la Municipalité désire installer des balises sur les rues Papineau, Bonin et Bouchard;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-180

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 2 105,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de 5 balises Ped-Zone et 10 Cyclo-Zone auprès de Develotech.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.11- Construction d'un pavillon à proximité de la patinoire – Modification de l'offre de service de Louise Roy, architecte

ATTENDU la résolution n° 2018-03-79 mandatant Louise Roy, architecte, pour un montant de 7 000,00 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du projet de construction d'un immeuble de loisir à proximité de la patinoire municipale;

ATTENDU suite à une augmentation de la superficie du pavillon, passant de 800 pieds carrés à 960 pieds carrés, M^{me} Louise Roy demande un ajustement de ses honoraires professionnels de 1000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-181

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la révision des honoraires professionnels demandée, soit une dépense additionnelle de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.12- Pavillon à proximité de la patinoire – Acceptation des plans

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la construction d'un pavillon à proximité de la patinoire;

ATTENDU les plans soumis par Louise Roy, architecte, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-182

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le conseil municipal approuve les plans préparés par Louise Roy, architecte, pour la construction du nouveau pavillon des loisirs près de la patinoire et, par conséquent, qu'il autorise les travaux en vertu de ces plans.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.13- Conférence Au volant de ma santé! – Paiement de la facture de C.A.B. Émilie-Gamelin

ATTENDU QUE la conférence ayant eu lieu le 22 mars dernier intitulée *Au volant de ma santé!* incluait un repas pour les participants;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-183

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal défraie un montant de 231,00 \$, à verser à C.A.B. Émilie-Gamelin pour les 33 repas fournis lors de cette activité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.14- Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare - Paiement de facture n° 33964 : travaux à la station d'épuration

ATTENDU QUE lors de l'installation de la sonde prévue par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (résolution n° 2018-03-73), un bris électrique est survenu à la station de pompage sur la rue Raymond suite à l'installation de la sonde par la firme Nordikeau;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc. est venue procéder aux réparations;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-184

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° 33964 à Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc. pour services professionnels rendus, au montant de 309,84 \$, plus les taxes applicables;

Que la Municipalité refacture un montant de 230,78 \$, plus les taxes applicables, à La Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour défrayer les coûts engendrés par le bris lors de l'installation de la sonde;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes assume un montant de 79,06 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de 2 relais et l'installation d'un seul (un relai en réserve).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.15- Achat de matériel sur l'usage du tabac - Zone sans fumée

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'achat de produits d'affichage et d'équipement afin d'appliquer de façon adéquate la Loi 44 visant à renforcer la lutte contre le tabagisme;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-185

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'autoriser l'achat de matériel sur l'usage du tabac, auprès de la compagnie Jules, pour un total de 609,81 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.16- Achat de bacs bruns

ATTENDU QUE la Municipalité doit acheter des bacs bruns pour le compost et des roues afin de renflouer son inventaire;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-186

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise les achats suivants, pour un montant approximatif de 3 300,00 \$, plus les taxes applicables :

- 36 bacs de compost de 240 litres avec le logo de la Municipalité;
- 20 roues de 10 pouces, essieu 3/4 de pouce, pour réparations futures.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la présente résolution à même le surplus.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.17- Peinture de dos d'âne et lignes d'arrêt – Contrat à Services DL

ATTENDU QUE six dos d'âne et quatre-vingt-quatre lignes d'arrêt doivent être peints afin d'en améliorer la visibilité auprès des automobilistes et autres utilisateurs de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-187

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission n° 20180607-05 de Services DL et autorise une dépense de 2 550,00 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la peinture requise à ces endroits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.18- Traçage de lignes jaunes et blanches sur les routes municipales - Contrat à Lanauligne

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au traçage de lignes jaunes simples et doubles et de lignes de rive blanches sur certaines routes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-188

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le traçage de lignes jaunes simples et doubles et de lignes de rive blanches sur la rue Mathias, la rue Papineau et le rang Sainte-Rose Est et Ouest, pour un montant de 5 125,00 \$, plus les taxes applicables, par Lanauligne (2013) inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.19- Rapiéçage d'asphalte – Proposition de Bellerose asphalte inc.

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis au coin des rues Lajeunesse et Lacombe ainsi que sur le chemin de la Presqu'île, coin de la rue des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-189

Il est proposé monsieur Pierre Venne
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal accepte la soumission de Bellerose Asphalte inc. pour ces travaux d'asphaltage et autorise la dépense de 1 950,60 \$, plus les taxes applicables, y étant reliée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.20- Construction d'un pavillon à proximité de la patinoire - Offre de service de la firme Les Services EXP inc.

ATTENDU QUE les services d'un consultant dans les domaines de l'ingénierie mécanique et électricité sont requis pour la réalisation du projet de construction du nouveau pavillon des loisirs à proximité de la patinoire, le tout afin de rencontrer les exigences législatives;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-190

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise et retienne les services de la firme Les Services EXP inc., pour un montant de 5 880,00 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du projet de construction d'un pavillon de loisir à proximité de la patinoire municipale, pour la réalisation de mandat et services suivantes :

1. Plans de plomberie selon les normes et codes en vigueur, incluant la sélection des appareils;
2. Plans de ventilation selon les normes en vigueur, incluant les évacuateurs pour les salles de toilette, un échangeur d'air pour la salle communautaire et le local d'entreposage de la machinerie;
3. Sélection des équipements pour la plomberie, ventilation et électricité;
4. Validation des codes et normes applicables;
5. Conception et mise en plan avec devis sommaire au plan de la plomberie, la ventilation et l'électricité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.21- Embauche d'une étudiante en urbanisme

ATTENDU les besoins du Service d'urbanisme pour la période estivale qui est plus achalandée;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite du travail qu'a effectué la stagiaire Florence Paré au cours des dernières semaines;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2018-06-191

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

D'embaucher Florence Paré à titre d'étudiante pour le Service d'urbanisme et de la rémunérer au taux de 15 \$/heure, à raison de 12 à 15 heures/semaine, pour la période du 25 juin au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.22- AQLM – Participation à la 19^e Conférence annuelle du loisir municipal

2018-06-192

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

D'autoriser l'inscription de M^{me} Stéphanie Dubuc, technicienne en loisirs, à participer à une journée de d'ateliers présentés lors de la 19^e conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Québec, le mercredi 3 octobre 2018;

Le conseil autorise la dépense d'inscription au montant de 355,00 \$, le remboursement du kilométrage et un repas, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.23- Embauche d'une animatrice additionnelle pour le camp de jour

ATTENDU QUE, suite à la période allouée pour l'inscription des enfants au camp de jour, un nombre record de jeunes se sont inscrits;

ATTENDU QUE le nombre d'enfants à accueillir nécessite l'ajout d'une animatrice à l'équipe actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-193

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

D'embaucher Virginie Pagé à titre d'animatrice de camp de jour à compter du 18 juin 2018, à raison de 25 à 35 heures par semaine, pour une durée de 8 semaines et de la rémunérer au taux de 12 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.24- Regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) – Conditions prioritaires

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes est dans l'obligation de se regrouper dans un OMH régional;

ATTENDU QUE la création d'un conseil d'administration pour ce futur office municipal d'habitation (OMH) régional est imminente;

ATTENDU QUE, suite à la rencontre du Comité de transition et de concertation (CTC) à Joliette à la fin mai, il a été demandé aux conseils municipaux de la MRC de Joliette de statuer sur une proposition à deux volets;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-194

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la proposition suivante, proposition qui contient les deux conditions prioritaires énumérées ci-dessous :

- le conseil d'administration du futur OMH devra être composé d'un représentant désigné par chacune des municipalités (élu municipal ou personne nommée);
- en ce qui a trait aux logements de l'OMH de Notre-Dame-de-Lourdes, une sélection prioritaire doit être accordée aux gens locaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.25- Cours de yoga – Contribution municipale / cours régulier et adapté

ATTENDU QUE lors de la session de yoga offerte à l'hiver 2018, la présentation du cours de yoga adapté a été annulée par manque d'inscription;

ATTENDU QUE trois personnes désirant ce cours ont été transférées au cours de yoga régulier;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté d'offrir ce cours au même prix que s'il avait s'agit du cours de yoga adapté;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-195

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte d'assumer la différence du coût entre le cours régulier et le cours adapté aux trois personnes qui en ont bénéficié, d'un montant total de 39,00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.26- Travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et de cours d'eau, rue Papineau – Paiement

ATTENDU la résolution n° 2017-12-393 mandatant Les Entreprises René Vincent Inc. pour un montant de 36 687,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et de cours d'eau de la rue Papineau;

ATTENDU la résolution n° 2018-06-179 autorisant des travaux supplémentaires effectués par Les Entreprises René Vincent inc., au montant de 1 925,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'enlèvement d'un ponceau sous la rue Papineau (traverse);

ATTENDU la facture n° 17271 des Entreprises René Vincent inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2018-06-196

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise, sur recommandation de M. Ghyslain Lambert, ingénieur, le paiement de 28 058,70 \$, plus les taxes applicables, à Les Entreprises René Vincent inc. Un montant équivalent à 10 % de la facture, soit 3 117,63 \$, plus les taxes applicables, a été retenu jusqu'à l'approbation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

2018-06-197

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière